

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43  
absent : 0  
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE

30 JAN. 2015

### Point 5 Budget Primitif 2015.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, , SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nujla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. HAMDAN, Mme Catherine HUTSCHKA qui donne procuration à Mme PELLETIER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Corinne DOLLE qui donne procuration à M. GRUNENWALD, Mme Cécile STRIEBIG –THEVENIN qui donne procuration à Mme UHLRICH-MALLET et Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER.

#### **Budget Principal**

Nombre de voix pour : 38  
contre : 4  
abstentions : 7

#### **Budgets Annexes**

ADOPTES A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 30 janvier 2015

13

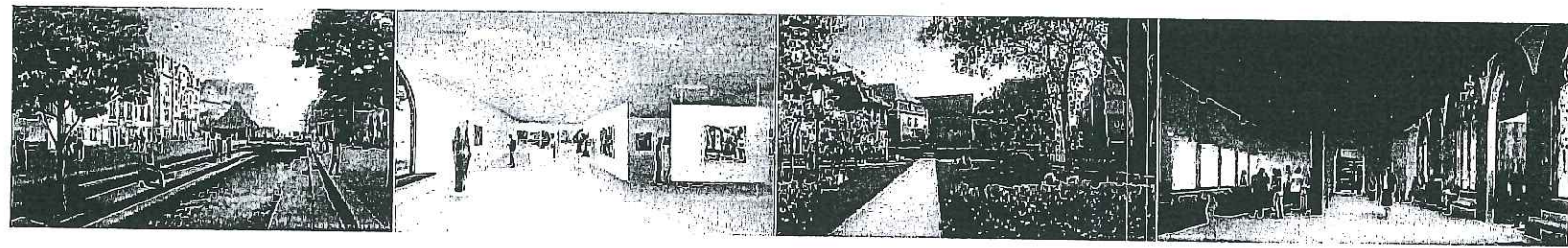
REÇU A LA PRÉFECTURE  
30 JAN. 2015

Séance du Conseil Municipal  
du 26 janvier 2015

# Rapport de présentation

## BUDGET PRIMITIF 2015

Point n° 5



## Table des matières

Introduction.....	4
1. La prise en compte du contexte général et la mise en œuvre des orientations budgétaires.....	6
1.1 Les bons indicateurs de la Ville de Colmar permettent à celle-ci de construire un BP 2015 dynamique.....	6
1.2 L'application des orientations budgétaires.....	7
2. Les équilibres du budget primitif 2015 en fonctionnement et en investissement.....	8
2.1 La section de fonctionnement.....	8
2.1.1 Les dépenses de fonctionnement.....	8
2.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	10
2.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice.....	11
2.2 La section d'investissement.....	12
2.2.1 Les dépenses d'investissement.....	12
2.2.2 Les recettes d'investissement.....	14
3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale et des politiques de la collectivité.....	16
3.1 La mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale.....	16
3.2 Un budget au service de Colmar et de ses habitants.....	18
3.2.1 Colmar, ville attractive.....	18
3.2.2 Colmar, ville de la formation et de la citoyenneté.....	21
3.2.3 Colmar, ville solidaire.....	23
3.2.4 Colmar, ville du bien être urbain et du développement durable.....	23
4. Conclusion.....	24

Les budgets annexes .....	28
1. Festival du Film.....	28
1.1 Les recettes de fonctionnement .....	28
1.2 Les dépenses de fonctionnement .....	28
2. Festival de Jazz .....	29
2.1 Les recettes de fonctionnement .....	29
2.2 Les dépenses de fonctionnement .....	29
3. Salon du Livre et Espace Malraux.....	29
3.1 Section de fonctionnement.....	30
3.1.1 Les recettes.....	30
3.1.2 Les dépenses .....	30
3.2 Section d'investissement.....	31
3.2.1 Les recettes.....	31
3.2.2 Les dépenses .....	31

## Introduction

Le budget n'est pas seulement un exercice annuel obligatoire aux allures comptables. Il est à la fois l'outil et la traduction des deux obligations du maire et de son équipe municipale :

- assurer le meilleur service possible à la population, dans tous les domaines où la Ville exerce sa compétence ;
- mettre en œuvre les engagements pris devant la population à l'occasion des élections municipales de mars 2014, car il en va du contrat passé entre les citoyens et les élus, ce qui est le « pacte » avec les Colmariens.

Le budget 2015 de la Ville de Colmar trouve sa place dans un contexte général international et national difficile : les perspectives de croissance économique ne sont pas bonnes pour l'année à venir ; l'Etat procède à une réduction drastique de ses dotations ; la situation financière dégradée de celui-ci, mais aussi les difficultés rencontrées par les autres niveaux de collectivité (Région et Département), ont pour conséquence, en matière d'investissement tout particulièrement, de réduire les concours financiers auxquels la Ville aspire.

Faut-il le dire, bien plus encore que les dernières années, il est difficile pour les collectivités territoriales de « boucler » leurs budgets. Le retrait des dotations de l'Etat aura des conséquences extrêmement négatives sur l'activité générée par les villes, départements et régions, en termes d'investissement.

Il faut rappeler que, au-delà des 1,5 milliard d'euros prélevés en 2014, ce sont 11 milliards d'euros de dotations de l'Etat qui seront retranchés pour les années 2015 à 2017, selon la répartition suivante :

- 6,21 milliards d'euros pour le bloc communal (communes et intercommunalités) ;
- 3,44 milliards d'euros pour les départements ;
- 1,35 milliard d'euros pour les régions.

Les départements bénéficient d'une péréquation selon leurs capacités financières. Pour les villes et les régions, la réduction des dotations sera répartie en fonction du poids de la collectivité dans les recettes totales.

Les conséquences en sont lourdes. En témoigne Charles Guené, Sénateur de la Haute-Marne, dans un rapport remis à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, dont il est le vice-président :

*« La ponction de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 équivaut à 43 % de l'épargne brute totale des collectivités, dégradant ainsi toutes les catégories. Si aucune mesure n'est prise, elles connaîtront des altérations de leur équilibre budgétaire, des taux d'épargne brute et de leur capacité de désendettement. Les deux tiers des collectivités territoriales risquent ainsi d'être dans le rouge ».*

Il faut alors ajouter à cette problématique liée aux ressources que le retrait de l'Etat va avoir pour conséquence immédiate la réduction très importante du volume des investissements des collectivités territoriales, alors que ceux-ci représentent 72 % de la commande publique.

Il faut rappeler l'influence très importante de l'investissement public sur le PIB en France. En 2013, l'investissement public global représentait 4 % du PIB. Il faut également souligner à nouveau que les seules régions investissent plus chaque année que tous les ministères réunis. On mesure donc ce que va signifier le retrait massif des investissements de l'Etat et des collectivités locales en 2015 : l'effet récessif sera immédiat et massif. Il faut relever qu'une réduction de 20 % des investissements représente 0,4 % de taux de croissance en moins.

Dans ce contexte général, en 2015, la Ville de Colmar pourra compter sur une situation plus favorable que l'écrasante majorité des villes, en particulier du fait d'une gestion dont la vertu a été soulignée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

C'est cette situation qui permettra, en 2015, de poursuivre une politique fondée sur :

- un niveau d'investissement élevé,
- une fiscalité locale stable,
- un endettement maîtrisé.

# 1. La prise en compte du contexte général et la mise en œuvre des orientations budgétaires

## 1.1 Les bons indicateurs de la Ville de Colmar permettent à celle-ci de construire un BP 2015 dynamique.

Au-delà des appréciations portées par le Cabinet Localnova sur la gestion de la Ville entre 2008 et 2014, et qui a permis la note de 19/20 et l'appréciation AA+, la comparaison de Colmar par rapport à celle des 134 villes entre 10 000 et 100 000 habitants est très éclairante (données au 31 décembre 2013) :

<b>Ratios financiers par habitant</b>	<b>Situation de Colmar</b>	<b>Moyennes des villes</b>	<b>Ecart</b>
Dépenses de fonctionnement	1 071 €	1 264 €	- 15,27 %
Charges de personnel	653 €	714 €	- 8,54 %
Intérêts de la dette	23 €	39 €	- 41,03 %
Encours de la dette au 31 décembre 2013	820 €	1 204 €	- 31,89 %
Epargne brute	253 €	172 €	+ 47,09 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	760 €	396 €	+ 91,92 %
Taxe d'habitation	166 €	234 €	- 29,06 %
Taxe foncière bâtie	229 €	310 €	- 26,13 %

(source : Finances des Villes de France – CA 2013)

Pour 2014 et 2015, nous verrons plus loin comment, malgré la situation générale, Colmar peut poursuivre avec de bons indicateurs.

## 1.2 L'application des orientations budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire a eu pour objet de se projeter vers deux échéances temporelles :

- l'année 2015 proprement dite ;
- l'ensemble du mandat 2014-2020, dans le cadre d'un pacte budgétaire et fiscal passé avec les Colmariennes et les Colmariens.

Ce pacte repose sur les bases suivantes :

- le budget d'investissement ne sera pas inférieur en moyenne à 38 M€ par an, hors remboursement du capital de la dette. Cet engagement correspond à une dépense de 540 €/habitant/an, soit 50 % de plus que la moyenne nationale des villes de la même importance.
- augmentation nette annuelle moyenne des dépenses de personnel à hauteur de 1 % ;
- économie annuelle moyenne sur les dépenses de fonctionnement hors personnel du montant de l'inflation (maintien du montant nominal des dépenses entre 2014 et 2020) ;
- en 2020, la dette par habitant sera à son niveau de 1995, soit 950 €/habitant ;
- au niveau fiscal, un pacte de stabilité est mis en place.  
Il est envisagé, par deux paliers successifs en 2016 et 2017, de ramener le taux d'abattement de la taxe d'habitation de 20,72 % à 18 %, puis de 18 % à 15 %. Une délibération en décidant sera proposée au Conseil Municipal au mois de juin prochain.

En ce qui concerne les taux, ceux-ci évolueront selon les critères suivants :

- prise en compte combinée de 50 % de l'actualisation des bases décidée par le Gouvernement et de 50 % de l'inflation constatée l'année précédente, à déduire de l'augmentation possible à hauteur de l'inflation.

L'augmentation des taux ne pourra donc être supérieure à :  
l'inflation – (50 % de l'inflation + 50 % de l'augmentation nominale).

Pour 2015, l'inflation constatée en 2014 est de 0,9 %.

Par ailleurs, l'augmentation nominale des bases décidée par le Gouvernement est de 0,9 %.

Ainsi, le taux d'augmentation sera égal à :  $0,9 \% - (50 \% \times 0,9 \% + 50 \% \times 0,9 \%) = 0 \%$ .

Les taux de la TH et de la TFB resteront donc identiques en 2015 par rapport à 2014.

Par ailleurs, dans la perspective des deux réductions d'abattement de la TH en 2016 et 2017, un travail sera fait pour proposer une réduction du taux qui permettra de compenser les effets liés à l'abattement.



## 2. Les équilibres du budget primitif 2015 en fonctionnement et en investissement

### 2.1 La section de fonctionnement

#### 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, l'engagement avait été pris de contenir les dépenses de fonctionnement en 2015. Au final, elles seront inférieures de 2 % aux dépenses totales de fonctionnement 2014.

En effet, dans le cadre du budget primitif, les dépenses de fonctionnement 2015 s'établissent à 79 030 000 €, contre 80 647 500 € en 2014 (BP + DM), soit une baisse de : 2,01 %.

Le distingo peut être fait entre :

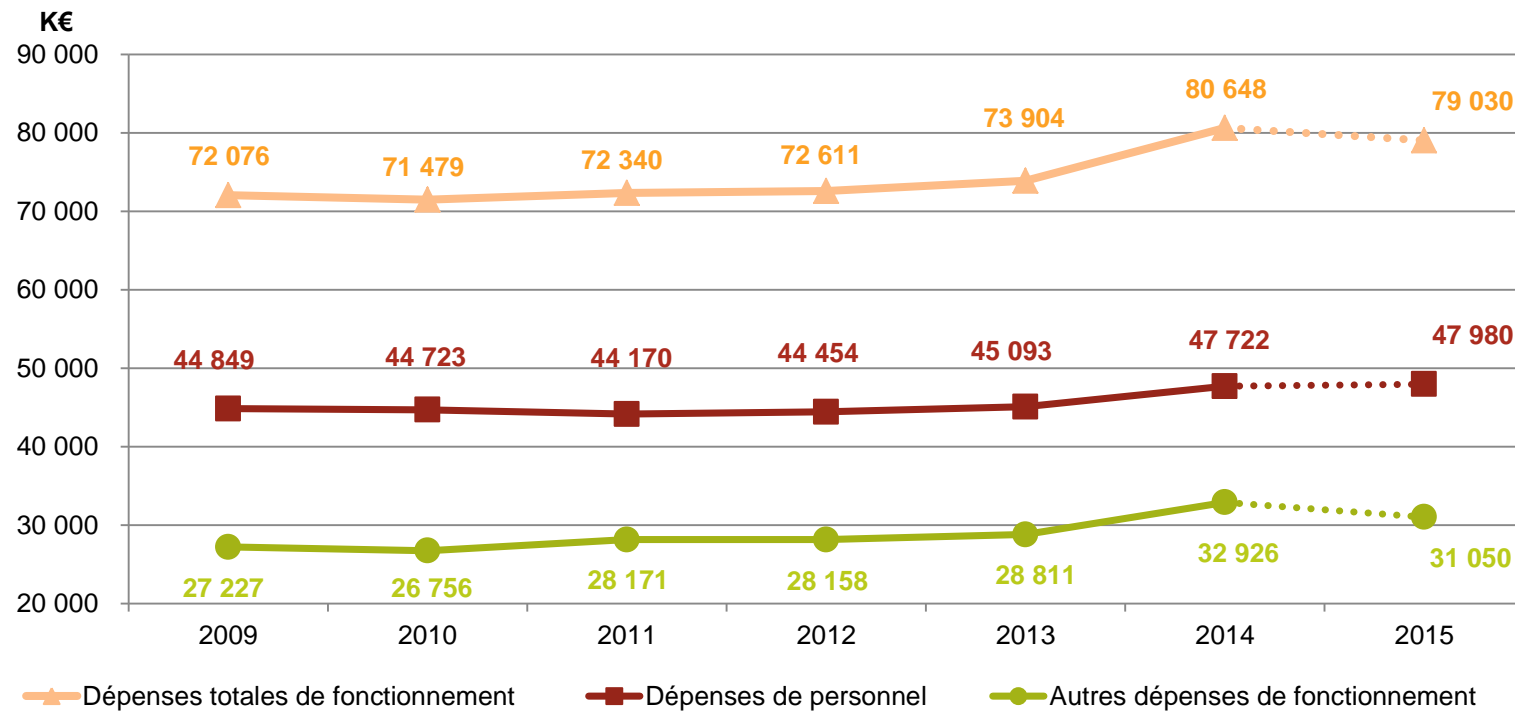
- les dépenses de personnel, qui passent de 47 722 000 € en 2014 à 47 980 000 € en 2015, soit une augmentation de : 0,54 % ;
- les autres dépenses de fonctionnement, qui passent de 32 925 500 € en 2014 à 31 050 000 € en 2015, soit une réduction de : 5,7 %.

Il faut noter que cette réduction importante se fait sans diminution de service, et sans remise en cause d'engagements pris à l'égard de partenaires extérieurs (associations notamment) ou de la population colmarienne (les engagements de l'équipe majoritaire seront respectés).

#### Tableau des dépenses de fonctionnement

Dépenses	BP + DM 2014	BP 2015	Evolution
Charges à caractère général	18 170 000 €	17 229 000 €	- 5,18 %
Charges de personnel et frais assimilés	47 722 000 €	47 980 000 €	+ 0,54 %
Autres charges de gestion courante	11 073 000 €	10 635 000 €	- 3,96 %
Charges financières	2 271 000 €	2 170 000 €	- 4,45 %
Charges exceptionnelles	1 086 000 €	648 000 €	- 40,33 %
Atténuation de produits	300 500 €	343 000 €	+ 14,14 %
Dépenses imprévues	25 000 €	25 000 €	+ 0 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 647 500 €</b>	<b>79 030 000 €</b>	<b>- 2,01 %</b>

On peut retracer l'évolution des dépenses de fonctionnement durant ces dernières années, pour montrer que la maîtrise de celles-ci est une politique permanente de la Ville de Colmar, rendue d'autant plus impérative en 2015 du fait du désengagement de l'Etat :



(source CA 2009 à 2013, BP + DM 2014, BP prévisionnel 2015)

### 2.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour le BP 2015 à 87 857 000 €, contre 88 084 000 € en 2014.

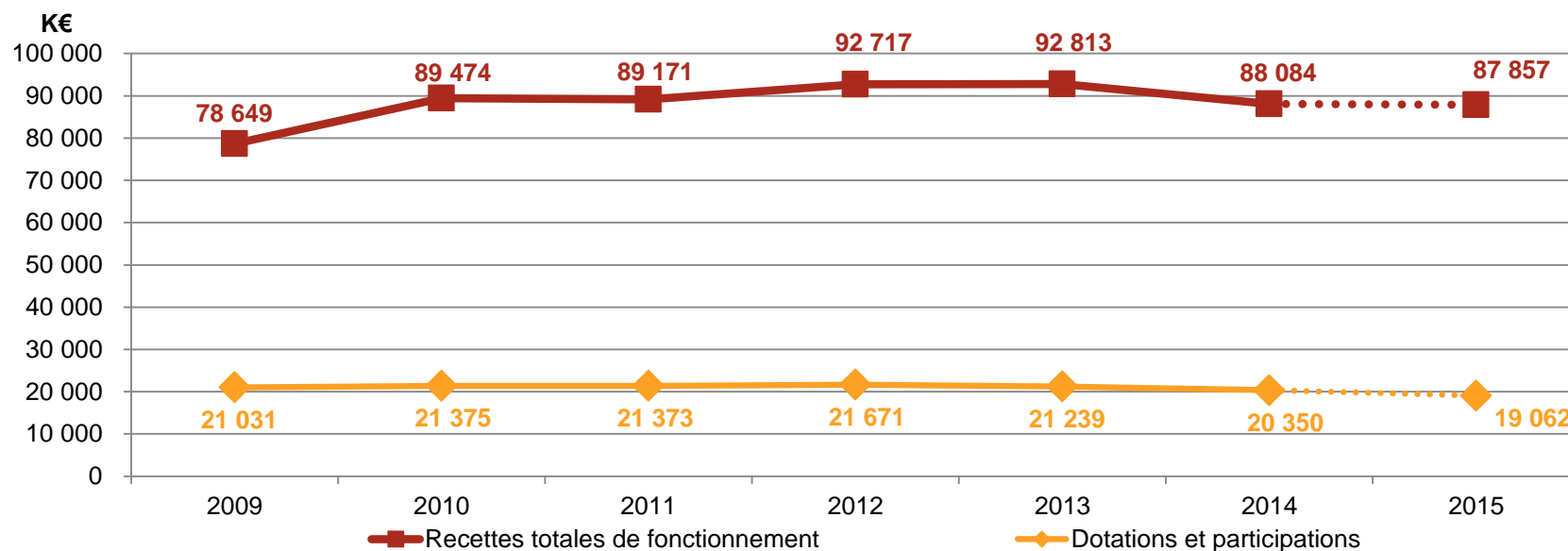
Elles se décomposent de la manière suivante :

Recettes	BP + DM 2014	BP 2015	Evolution
Produits de services, du domaine et ventes	10 228 000 €	10 633 000 €	+ 3,96 %
Impôts et taxes	51 187 000 €	51 944 000 €	+ 1,48 %
Dotations, subventions et participations	20 350 000 €	19 062 000 €	- 6,33 %
Autres produits de gestion courante	2 871 000 €	1 805 000 €	- 37,13 %
Produits financiers	1 253 000 €	1 209 000 €	- 3,51 %
Produits exceptionnels	393 000 €	256 000 €	- 34,86 %
Atténuation de charges	1 802 000 €	2 948 000 €	+ 63,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>88 084 000 €</b>	<b>87 857 000 €</b>	<b>- 0,26 %</b>

Globalement, les recettes de fonctionnement de la Ville de Colmar sont en léger retrait (- 0,227 M€, soit 0,26 %), en lien notamment avec le net repli des dotations de l'Etat (- 1,288 M€).

Par ailleurs, les bases fiscales pour 2015 n'étant pas connues à ce jour (elles le seront à l'horizon de fin février), il a été retenu pour l'élaboration du BP 2015 l'hypothèse d'une augmentation physique de 0,5 %.

## Evolution des recettes :



(source CA 2009 à 2013, BP + DM 2014, BP prévisionnel 2015)

### 2.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice

L'épargne brute est la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Elle s'établit pour le BP 2015 à 8 827 000 €, contre 7 436 500 € en 2014.

L'épargne brute augmente donc de 1 390 500 €, soit + 18,70 %.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2014 s'établit à 6 000 000 €, ce qui porte la capacité à financer l'investissement à 14 827 000 € pour le BP 2015 (en 2014 : 15 169 500 €).

Le budget d'investissement (hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes) s'établissant pour le BP 2015 à 46 525 000 € au total, dont 39 277 000 € de dépenses d'équipement, c'est respectivement 31,55 % et 37,37 % de ces deux montants qui sont financés par prélèvement sur la section de fonctionnement. Dans la note d'orientation budgétaire, le budget d'investissement se situait dans la fourchette de 38 à 40 M€.

## 2.2 La section d'investissement

### 2.2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes) se montent à 46 525 000 € pour le BP 2015, contre 49 586 000 € en 2014.

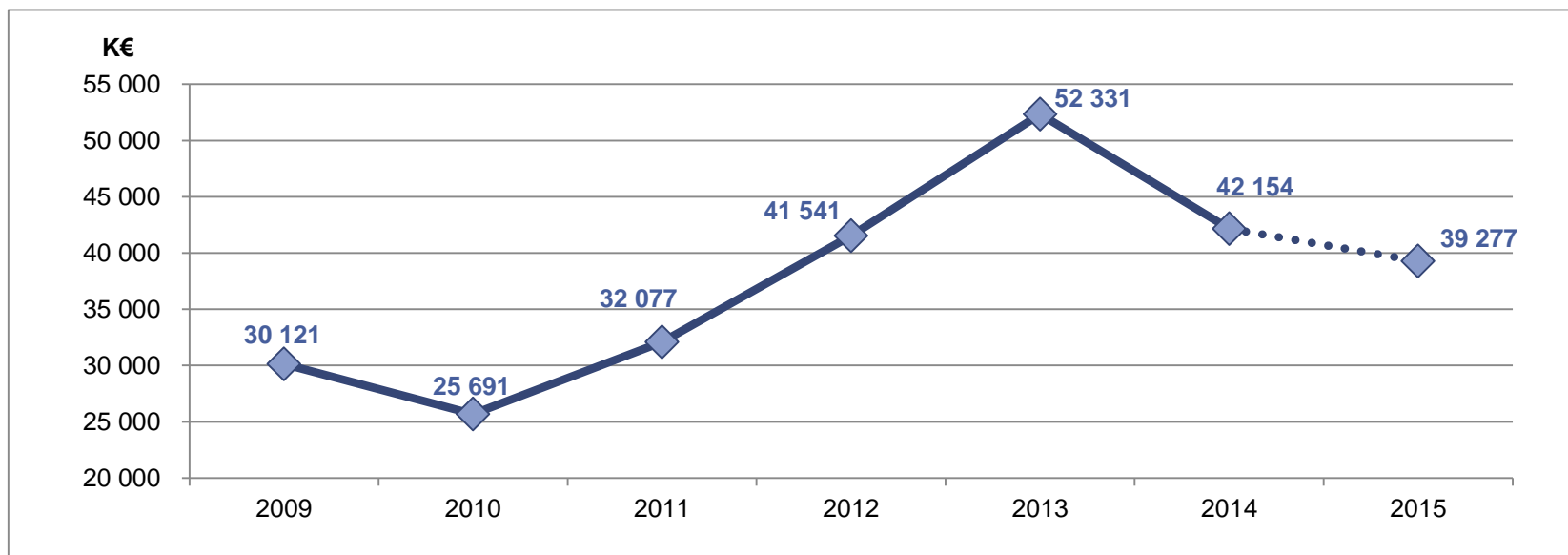
En ce qui concerne les dépenses d'équipement proprement dites (c'est-à-dire l'investissement matériel, qui se traduit par des travaux ou des acquisitions), elles s'élèveront en 2015 à 39 277 000 €, contre 42 153 600 € en 2014, soit une réduction de : 6,82 %, ce qui est une performance dans le contexte général des collectivités territoriales en 2015.

Il faut souligner de surcroît l'engagement pris lors du débat d'orientation budgétaire qui est, en moyenne sur le mandat, de se situer à au moins 38 M€ d'investissement : le BP 2015 prend en compte de façon volontariste cet engagement, en situant l'investissement à près de 1,3 M€ au-dessus de cette moyenne.

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) évoluent de la façon suivante en 2015 par rapport à 2014 :

Dépenses	BP + DM 2014	BP 2015	Evolution
Immobilisations incorporelles	1 045 000 €	1 090 000 €	+ 4,31 %
Subventions d'équipement	1 567 300 €	2 682 000 €	+ 71,12 %
Immobilisations corporelles et en cours	23 296 700 €	17 215 000 €	- 26,11 %
Opérations d'équipement	16 144 600 €	18 190 000 €	+ 12,67 %
Opérations pour compte de tiers	100 000 €	100 000 €	-
<b>S/total : dépenses d'équipements</b>	<b>42 153 600 €</b>	<b>39 277 000 €</b>	<b>- 6,82 %</b>
Dotations, fonds divers et réserves	85 000 €	50 000 €	- 41,18 %
Subventions d'investissement	46 000 €	45 000 €	- 2,17 %
Emprunts et dettes assimilés	7 020 000 €	7 118 000 €	+ 1,40 %
Autres immobilisations financières	81 400 €	35 000 €	- 57,00 %
Dépenses imprévues	200 000 €	0 €	-
<b>S/total : dépenses financières</b>	<b>7 432 400 €</b>	<b>7 248 000 €</b>	<b>- 2,48 %</b>
<b>Total des opérations réelles d'investissement</b>	<b>49 586 000 €</b>	<b>46 525 000 €</b>	<b>- 6,17 %</b>

### Graphique d'évolution des dépenses d'équipement :



(source CA 2009 à 2013, BP + DM 2014, BP prévisionnel 2015)

La politique de la Ville de Colmar repose sur un investissement dynamique, qui est illustré par l'évolution au fil des années des dépenses d'équipement.

C'est le niveau de celles-ci qui permet, non seulement à la collectivité d'entretenir son patrimoine, d'enrichir celui-ci avec des réalisations nouvelles et de posséder des équipements et des matériels performants pour rendre le meilleur service public possible, mais aussi de soutenir fortement l'économie, et particulièrement les entreprises locales.

Maintenir un haut niveau d'équipement à Colmar, c'est satisfaire toujours mieux les besoins de la population, c'est se situer dans une perspective positive de développement, et c'est soutenir l'activité, donc l'emploi.

Cette politique doit être néanmoins menée sans entraîner la collectivité dans une spirale d'endettement, en veillant à ce que les recettes d'investissement laissent une place raisonnable à l'emprunt.

## 2.2.2 Les recettes d'investissement

La politique de recettes d'investissement (hors gestion active de la dette neutralisée en dépenses) repose sur un engagement et un principe vertueux de gestion :

- dans le cadre du pacte fiscal passé avec les Colmariens dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il a été pris l'engagement qu'en 2020, la dette par habitant ne pourra être supérieure à ce qu'elle était en 1995, soit 950 €/habitant. Il faut rappeler qu'au 31 décembre 2013, le montant de la dette par habitant était à Colmar de 818 €, contre 1 282 € en moyenne nationale pour les villes de taille comparable ;
- le principe vertueux est celui qui consiste à répartir de manière équilibrée le financement des dépenses d'équipement entre : le recours à l'emprunt, l'autofinancement, les subventions extérieures et autres recettes diverses.

On peut donc retracer dans un tableau la répartition du financement des dépenses d'équipement par les trois sources précédemment évoquées :

	2014	2015
Dépenses d'équipement	42 153 600 €	39 277 000 €
Recours à l'emprunt	11 451 500 € soit 27,17 %	12 485 000 € soit 31,79 %
Autofinancement	17 178 000 € soit 40,75 %	12 091 000 € soit 30,78 %
Subventions extérieures et divers	13 524 100 € soit 32,08 %	14 701 000 € soit 37,43 %

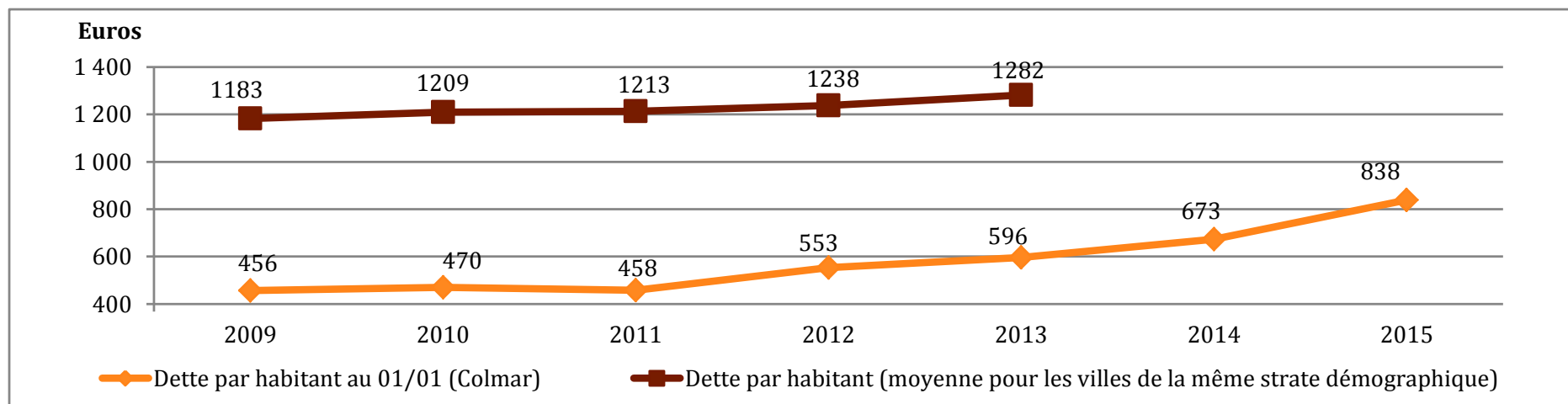
Il faut donc relever en 2014 et 2015 que :

- avec le maintien d'un niveau d'investissement particulièrement élevé, la répartition du financement de celui-ci reste tout-à-fait équilibré, selon la « règle des trois tiers », avec notamment un recours à l'emprunt qui reste modéré (31,79 %) ;

- l'autofinancement se réduit, pour rester à un niveau élevé (30,78 %), sachant que cela est lié essentiellement, non pas à la réduction de l'épargne nette (qui au contraire progresse de 416 500 € à 1 709 000 €), mais à de moindres cessions (643 000 € prévus en 2015 contre 3 225 000 € en 2014) et un FCTVA en retrait (5 300 000 € en 2015 contre 6 100 000 € en 2014).

La structure de financement des dépenses d'équipement reste nonobstant très équilibrée, sachant qu'il faut intégrer que le recours à l'emprunt est plus favorable actuellement que pour les exercices précédents (cf. le dernier emprunt souscrit en décembre 2014 auprès de la Banque Postale pour un montant de 8,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 1,96 %).

Sur la base du recours à l'emprunt tel que prévu dans le cadre du BP 2015, l'évolution de la dette nette par habitant peut être retracée de la façon suivante :





### 3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale et des politiques de la collectivité

Le budget est le moyen de remplir le contrat passé avec les Colmariennes et les Colmariens. Il se décline selon les orientations approuvées par les électeurs à l'occasion du scrutin municipal de mars 2014.

Sans rentrer dans tous les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville, il convient néanmoins, dans le cadre de cette présentation du BP 2015, de retracer les orientations et actions essentielles.

#### 3.1 La mise en œuvre des engagements de l'équipe municipale

Au fil des années, l'équipe municipale a pris et mis en œuvre de nombreux engagements, qui viennent en particulier renforcer la solidarité et l'accompagnement au pouvoir d'achat des Colmariennes et Colmariens.

Il ne s'agit pas dans ce rapport de détailler, de manière exhaustive, ce que sont ces engagements, mais d'illustrer ce qu'en est le fondement :

- soutenir le pouvoir d'achat des Colmariens, en particulier les plus modestes d'entre eux ;
- indirectement aider ainsi l'économie locale, dans la mesure où le pouvoir d'achat injecté par la Ville se retrouve en consommation chez bon nombre d'acteurs locaux, commerçants en premier lieu ;
- déployer des dispositifs en faveur de la cohésion sociale : qu'il s'agisse de l'épanouissement des enfants à l'école, de l'accès à la culture, de la sécurité des personnes fragiles, de permettre la réinsertion par le travail, le développement des déplacements à vélo, la réalisation de travaux pour les économies d'énergie ou la consommation d'eau, ou encore favoriser le vivre ensemble citoyen.

Ainsi, en 2015, le budget primitif prend pleinement en compte l'ensemble des engagements de l'équipe majoritaire, pour un coût prévisionnel cumulé de près de 4 M€, contre une dépense réalisée en 2014 de 3 490 988 € et cela sans fiscalité supplémentaire.

Parmi les engagements les plus significatifs, il peut être mentionné :

- **dans le domaine de la sécurité :**

- la protection du domicile contre le vol et le cambriolage (12 000 €) ;
- le renforcement et le renouvellement du réseau des caméras de vidéo-protection (579 550 €) ;
- l'aide à l'acquisition d'un bracelet anti-agression et d'alerte pour les personnes âgées (5 000 €).

• **dans le domaine de l'éducation :**

- la réduction du tarif de la restauration scolaire pour les enfants dont les parents acquittent au maximum 250 € d'impôt sur le revenu (201 000 €) ;
- l'aide à la scolarité pour les enfants dont les parents acquittent au maximum 250 € d'impôt sur le revenu (51 000 €) ;
- l'aide personnalisée aux devoirs (40 000 €) ;
- l'aide à la scolarité pour les enfants rentrant au collège (86 000 €) ;
- l'aide à l'acquisition d'une tablette numérique pour tous les enfants entrant au CP (300 000 € de crédits inscrits au BP 2015 auxquels s'ajouteront 59 581 € de crédits 2014 reportés).

• **dans le domaine culturel :**

- l'accès au cinéma pour les enfants de 6 à 16 ans et pour les personnes âgées de 60 ans et plus (116 000 €) ;
- arbre symbolique, chèque cadeau de 75 € ou ouverture d'un livret d'épargne de 75 € pour la naissance d'un enfant (45 330 €).

• **dans le domaine de l'insertion et du vivre ensemble :**

- aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de 17 à 23 ans exonérés de l'impôt sur le revenu (56 860 €) ;
- transport public gratuit le dimanche et les jours fériés pour les personnes à mobilité réduite (18 000 €) ;
- gratuité totale des transports publics pour les séniors à partir de 70 ans, et ½ tarif à partir de 60 ans (170 000 €) ;
- fête annuelle entre voisins (10 000 €).

• **dans le domaine du soutien à la vie associative :**

- aide aux associations sportives (majoration de 25 % des aides accordées aux jeunes licenciés et de l'encadrement) (155 600 €) ;
- aide à la vie associative culturelle et socio-éducative (respectivement 50 € et 25 € par jeune membre actif de 6 à 16 ans) (8 000 €).

• **dans le domaine de l'activité économique :**

- aide au titre de l'aménagement des vitrines pour les commerçants, artisans et professions libérales (15 000 €) ;
- aide au réaménagement intérieur de locaux commerciaux vacants (45 000 €).

• **dans le domaine du développement durable et de la mobilité :**

- réserve biologique du Niederwald (10 000 €) ;
- lutte contre les déjections canines (18 000 €) ;
- aide à l'acquisition d'un vélo (100 000 €) ;
- lutte contre les corbeaux (30 000 €).

Pour l'ensemble de ces domaines s'ajoutent aux actions de la Ville de Colmar celles prises en charge, y compris nouvellement en 2015, par la Communauté d'Agglomération de Colmar, telles que :

- la collecte des biodéchets ;
- la prise en charge pour 9 mois par an du transport par bus de la TRACE des collégiens ;
- le financement du diagnostic et des travaux sur les habitations permettant des économies de consommation énergétique ;
- la mise à disposition de deux poules par foyer en situation de les accueillir, chaque poule étant source d'élimination de 150 kg de résidus alimentaires par an.

## 3.2 Un budget au service de Colmar et de ses habitants

Dans une approche globale de la Ville, le budget se doit de permettre de tenir un équilibre entre différentes orientations qui se complètent et se renforcent les unes les autres.

C'est pourquoi, à l'occasion du BP 2015, il apparaît nécessaire d'illustrer, selon plusieurs axes, ce qu'est cette approche globale : Colmar ville attractive, Colmar ville de la formation et de la citoyenneté, Colmar ville solidaire et Colmar ville du bien-être urbain et du développement durable.

### 3.2.1 Colmar, ville attractive

L'attractivité d'une ville a toujours été essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les images et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à ce que l'image d'une ville, résultant de sa réalité, donne envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux touristes de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une ville ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité des villes passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

De ce point de vue, la relation étroite entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Colmar est essentielle :

- la Communauté d'Agglomération mène une politique active de soutien à l'implantation et au développement des entreprises, à travers la mise à disposition de solutions foncières adaptées et d'aides à la création d'emplois. Elle le fait volontairement en coopération étroite avec la Région Alsace, de telle manière que les actions menées par les deux niveaux de collectivité s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes.
- la Ville de Colmar prend sa part dans cette recherche d'un contexte favorable à l'activité économique.

Il en va ainsi du soutien apporté aux commerces (voir les mesures dans le cadre des engagements de l'équipe municipale), mais également aux entreprises dans le cadre de leur implantation ou de leur développement. Il faut souligner, par exemple, le rôle fondamental joué par la Ville dans l'extension des activités de Liebherr Mining dans la zone de l'aérodrome de Colmar-Houssen : c'est grâce à des échanges de terrains entre cette société, la société de transports et logistique Jung et la SCAP Alsace que cette extension a été rendue possible.

- sur le plan budgétaire, la Ville de Colmar contribue au niveau de son budget d'investissement propre, pour 1 489 100 € au développement économique et de la recherche, la compétence relevant de la Communauté d'Agglomération. Néanmoins, rien ne vaudrait sans tous les efforts faits par la Ville au quotidien.

L'attractivité d'une ville ne se décrète pas, elle se construit, voire se conquiert.

Il en va ainsi de son embellissement. Non contente d'avoir conservé ses quatre fleurs en octobre 2014, Colmar continuera d'investir pour que ses espaces verts soient à la hauteur de sa réputation : 663 400 € seront consacrés cette année en investissement.

A cette confirmation des quatre fleurs, est venue s'ajouter en octobre dernier une seconde libellule, qui récompense l'implication de la Ville de Colmar pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources en eaux.

Toujours dans le cadre du développement de son attractivité, Colmar a été classée, par arrêté ministériel du 8 décembre dernier, station de tourisme. Ce label, très important pour la réputation de notre Ville à l'extérieur et sa reconnaissance accrue par les professionnels du tourisme, vient saluer l'excellence de l'accueil, sous toutes ses formes, de nos 3,5 millions de visiteurs (dont 1,2 million durant les cinq semaines du marché de Noël).

Au-delà des questions de sécurité et de modernisation des réseaux, les efforts réalisés en matière de voirie et d'éclairage public sont essentiels pour que la Ville soit toujours plus agréable à vivre. En 2015, ce sont 9 068 400 € qui seront consacrés à ces actions, avec en particulier une première tranche pour la « coulée verte » au niveau de la rue Schwendi, pour un montant de 1,5 M€. La dernière tranche d'aménagement de l'avenue de l'Europe sera également réalisée, pour un montant de 1 M€.

L'attractivité passe déjà, et passera encore plus demain, par les atouts muséaux de Colmar.

Forte de plusieurs musées de réputation nationale et internationale, Colmar peut non seulement compter sur son patrimoine, mais aussi sur ses musées.

Le musée du Jouet, qui a battu en 2014 une nouvelle fois son record d'affluence, avec 74 000 entrées, bénéficiera de travaux d'un montant de 89 300 € pour organiser de façon plus rationnelle son entrée et sa caisse, et pour créer une boutique.

Les études se poursuivent au niveau du musée d'histoire naturelle et d'ethnologie, en vue de l'obtention du label « Musée de France ».

Enfin, et c'est un atout essentiel pour Colmar, les travaux de rénovation et d'extension du musée Unterlinden verront leur achèvement cette année 2015 (fin du gros et du second oeuvre à la fin du mois de juin) et l'inauguration a d'ores et déjà été fixée au samedi 12 décembre.

Pour ce faire, une dernière tranche de crédits a été inscrite, à raison de :

- 8 M€ pour les bâtiments,
- 1 M€ pour les espaces extérieurs,

pour une opération dont il faut rappeler que le budget total s'élève à près de 45 M€ TTC, dont 45 % seulement sont à la charge de la Ville de Colmar.

Dans le même temps où le musée Unterlinden sera achevé, ce sont les locaux de l'Office de Tourisme qui seront livrés et occupés : nul doute que cette nouvelle localisation de l'accueil des visiteurs de Colmar, dans un cadre prestigieux, sera de nature à augmenter encore la satisfaction des touristes qui fréquentent Colmar, et par là même l'attractivité de celle-ci.

Le musée Unterlinden, sous l'égide de la Société Schongauer, devra être une locomotive puissante pour le rayonnement de Colmar, et au-delà de l'Alsace Centrale et de toute la région du Rhin Supérieur, aux côtés de ce que sont déjà les musées Beyeler et Kunst Museum à Bâle, Burda à Baden-Baden, Musée d'art moderne et contemporain à Strasbourg, ou encore Würth à Erstein et Fernet-Branca à Saint Louis.

Une étude sera également menée au niveau du conservatoire de musique, de manière à faire un état du bâtiment et des besoins des utilisateurs, en vue de la programmation d'éventuels travaux à partir de 2016.

Il existe un lien étroit entre le rayonnement culturel et l'attractivité économique d'une ville : le pari fait à Colmar depuis de très nombreuses années, que ce soit avec des investissements importants (pôle média-culture Edmond Gerrer, Centre Europe, Comédie de l'Est, Théâtre Municipal, ...), ou avec des manifestations d'envergure (festival du cinéma, salon du livre, festival de jazz, festival Spivakov, ...) sera encore plus gagnant avec le nouvel Unterlinden.

Nul doute que cela caractérisera de manière encore plus positive qu'aujourd'hui la capacité de notre ville de regarder l'avenir avec confiance et d'aller de l'avant, grâce à l'investissement culturel qui a été regardé comme un investissement économique.

### 3.2.2 Colmar, ville de la formation et de la citoyenneté

La Ville de Colmar entend favoriser l'épanouissement des jeunes générations, en leur permettant d'accéder au savoir, et de se construire en tant que citoyens, dans une alliance bien comprise entre droits et devoirs.

A travers les engagements de l'équipe majoritaire, il a déjà été vu que de nombreuses aides existent pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bien intégrer l'école et d'y réussir.

La Ville fait des efforts importants pour que l'ensemble des petits Colmariens, en âge de fréquenter l'école primaire, soient dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, en 2015, la Ville investira t'elle :

- 1 635 000 € pour des travaux et équipements dans les écoles maternelles et élémentaires,
- 187 000 € pour l'équipement informatique des écoles élémentaires.

Au titre de la formation et de la citoyenneté, il importe également de faciliter et de développer l'accès à la Culture du plus grand nombre.

Dans ce cadre, des crédits d'investissement importants sont prévus :

- pour les bibliothèques, 140 000 € correspondant à divers travaux de maintenance ou amélioration d'équipement, auxquels il faut bien évidemment ajouter les crédits d'acquisition de livres et autres ouvrages (CD, DVD, livres numériques), qui s'imputent en section de fonctionnement, pour un montant de 278 000 € (identique à 2014), dont 54 000 € pour les seules BCD dans les écoles élémentaires ;
- Le théâtre municipal, après 337 000 € de travaux d'équipement en 2014, bénéficiera cette année encore d'un crédit d'investissement de 114 900 € ;
- 52 000 € sont inscrits pour le muséum d'histoire naturelle.

Il a déjà été évoqué le musée Unterlinden qui, bien évidemment, au-delà d'être un élément d'attractivité majeur pour Colmar, sera également un outil à la disposition des Colmariens, particulièrement des enseignants et éducateurs, pour appréhender les richesses de la peinture et de la sculpture, tant classiques que contemporaines.

Enfin, avec l'éducation et la culture, le sport est le troisième pilier majeur de l'accès à la citoyenneté tant, en amont de l'esprit de compétition, il est vecteur d'élévation de soi et de respect de l'autre.

En 2015, sont inscrits des crédits d'investissement importants, permettant de continuer à améliorer les équipements sportifs, afin de les rendre toujours agréables pour les utilisateurs :

- 725 900 € pour les salles de sport et les gymnases
- 392 100 € pour les stades
- 205 100 € pour le stade nautique
- 429 000 € pour la piscine Jean-Jacques Waltz
- 136 900 € pour la piscine Aqualia
- 37 000 € pour la patinoire
- 455 500 € pour les autres équipements sportifs et de loisirs (dont les terrains de sport de proximité, disséminés dans les quartiers, et qui rencontrent un succès croissant).

Il faut signaler, de façon toute particulière, la réalisation sur les années 2015 et 2016 de deux nouveaux équipements sportifs importants :

- le gymnase du Grillenbreit, destiné à la fois aux étudiants et aux habitants colmariens (crédit 2015 : 1,5 M€, dont 50 000 € de frais d'étude) ;
- l'équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe (crédit d'étude de 50 000 € inscrit au BP 2015).

L'éducation et l'apprentissage de la vie commune débutent dès le plus jeune âge. Par ailleurs, il faut aider les familles qui souhaitent mener de front une vie professionnelle accomplie et avoir des enfants.

C'est pourquoi, la Ville de Colmar porte une attention toute particulière au secteur de la petite enfance, dont elle assure le fonctionnement, soit dans le cadre d'équipements en régie directe, soit à travers des structures privées avec lesquelles elle a une relation conventionnelle.

Dans le cadre du BP 2015, et pour ses structures municipales, la Ville consacrera :

- 405 470 € en dépenses de fonctionnement ;
- 532 200 € pour les travaux et l'acquisition de mobilier et matériel.

Elle versera un crédit global de 860 000 € aux structures privées, au titre du fonctionnement de celles-ci. De plus, il est prévu, sous réserve de validation définitive du dossier, de participer à hauteur de 210 000 € au projet de regroupement de la Maison de la Famille sur son site de la rue Kalb.

### 3.2.3 Colmar, ville solidaire

La solidarité est un concept large, quand on prend en compte l'ensemble de ceux qui ne peuvent pas, seulement par eux-mêmes, trouver leur place dans la société.

La première action de solidarité de la Ville de Colmar s'exerce à travers l'action de son Centre Communal d'Action Sociale, pour lequel la Ville versera en 2015 une subvention d'équilibre de 2 082 461 €, correspondant à 97 % de son budget total.

Au-delà du caractère obligatoire de l'existence du CCAS, celui-ci est le bras armé de la Ville pour développer une relation de solidarité avec de nombreux Colmariens, personnes âgées, accidentés de la vie, précaires, en faisant en sorte que personne ne reste au bord du chemin et que le retour à une vie sociale normale soit rendu possible : en bref, aider sans assister, pour le bien de la personne considérée.

Pour l'animation et la vie des quartiers, un crédit global d'investissement de 231 900 € est mobilisé dans le cadre du BP 2015. Il faut souligner que le Centre Europe, qui a connu des débuts très prometteurs, tant en ce qui concerne les activités à caractère familial et social, que pour sa salle de spectacle, qui rayonne déjà largement dans l'ensemble de l'agglomération de Colmar, et même au-delà.

La solidarité avec les quartiers n'est pas destinée à les refermer sur eux-mêmes. Bien au contraire, tout ce qui est investi - matériellement et humainement - a pour double objectif d'ouvrir les quartiers sur l'extérieur en attirant vers eux des populations habitant ailleurs, et de permettre simultanément aux populations qui habitent les quartiers de pouvoir accéder à toute la ville (d'où une politique active en matière, entre autres, de transports en commun, telle que menée par la TRACE, sous l'égide de la Communauté d'Agglomération).

### 3.2.4 Colmar, ville du bien être urbain et du développement durable

Le bien-être ne se décide pas, il se construit, et de surcroît pour tous. Au même titre qu'une population n'est pas l'addition de communautés, une ville n'est pas un agglomérat de quartiers séparés les uns des autres, avec des phénomènes d'exclusion ou de ghetto. Par contre, le bien-être passe par un souci permanent d'amélioration des conditions de vie de tous les habitants.

Dans ce cadre, il est d'autant plus essentiel de séparer les conséquences négatives d'un certain développement urbain. Celui de Colmar a été largement rénové, à la satisfaction de tous. Cette transformation déjà très importante du quartier Europe, va voir entamer celle ô combien nécessaire dans le quartier Bel Air / Florimont.



Un 7<sup>ème</sup> avenant a été conclu à la fin de l'année 2014 entre l'ANRU et la Ville de Colmar, et un 8<sup>ème</sup> avenant est envisagé dans le courant de l'année qui s'ouvre, notamment pour prendre en compte le projet de pépinière d'entreprises rue du Luxembourg.

Un crédit spécifique de rénovation urbaine de 1 858 000 € est inscrit dans le cadre du BP 2015, qui s'ajoute à l'ensemble des crédits de droit commun qui seront engagés dans les deux quartiers reconnus par le futur contrat de ville. Celui-ci devrait être formalisé à l'horizon de mars prochain, et être validé par l'ensemble des partenaires après l'installation de l'assemblée départementale issue des élections cantonales.

Le bien-être urbain, c'est aussi, comme cela a déjà été évoqué à propos de l'attractivité de Colmar, l'embellissement de tous les quartiers.

L'action des espaces verts est à ce titre tout-à-fait remarquable. A côté d'un travail quotidien intensif, ce sont 663 400 € qui seront inscrits au niveau de ce service, pour entretenir et améliorer encore les parcs et jardins, les espaces grands et petits, sans compter le déploiement des jardinières et autres gros pots de fleurs, lesquels ont connu un succès considérable en 2014 !

Le service propreté urbaine ne sera pas en reste pour permettre à la Ville de rester en toute circonstance agréable. Une ville propre, c'est une ville qu'on respecte et qui rassure. Le balayage régulier, mécanique ou manuel, s'effectue 7 jours sur 7 toute l'année. Afin d'améliorer encore ce service, un crédit d'investissement de 48 800 € est inscrit au BP 2015.

Colmar, enfin, Ville du développement durable.

Le récent rapport, présenté au Conseil Municipal, sur l'agenda 21 de la collectivité, atteste de la volonté municipale de déployer une politique concrète de développement durable, sur la base du triptyque : développement économique, solidarité et préservation de l'environnement.

Cette action est bien évidemment transversale. C'est une préoccupation de tous les instants, qui permet que chaque décision prise le soit au regard de cet impératif sociétal.

## 4. Conclusion

Pour l'année 2015, le budget de la Ville de Colmar se caractérise par :

- un effort important de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, qui se traduit par une diminution de celles-ci de 2,01 % (1 617 500 €). Il faut souligner une nouvelle fois que cette réduction correspond à un véritable effort de gestion, et non à une réduction des services proposés à la population ou des actions que mène la Ville, seule ou en partenariat avec des tiers ;
- les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 0,26 % (227 000 €).

En solde net, et malgré une conjoncture très difficile, la Ville de Colmar bénéficiera donc d'une marge positive de 1 390 500 €, qui viendra abonder sa capacité à financer ses projets d'investissement.

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les années 2014 et 2015 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2014	B.P. 2015	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2014	B.P. 2015	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	18 170 000 €	17 229 000 €	-941 000 €	-5,18%	70	Produits de services, du domaine & ventes	10 228 000 €	10 633 000 €	405 000 €	3,96%
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 722 000 €	47 980 000 €	258 000	0,54%	73	Impôts et taxes	51 187 000 €	51 944 000 €	757 000	1,48%
65	Autres charges de gestion courante	11 073 000 €	10 635 000 €	-438 000	-3,96%	74	Dotations, subventions et participations	20 350 000 €	19 062 000 €	-1 288 000	-6,33%
66	Charges financières	2 271 000 €	2 170 000 €	-101 000	-4,45%	75	Autres produits de gestion courante	2 871 000 €	1 805 000 €	-1 066 000	-37,13%
67	Charges exceptionnelles	1 086 000 €	648 000 €	-438 000	-40,33%	76	Produits financiers	1 253 000 €	1 209 000 €	-44 000	-3,51%
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0		77	Produits exceptionnels	393 000 €	256 000 €	-137 000	-34,86%
014	Atténuations de produits	300 500 €	343 000 €	42 500	14,14%	013	Atténuations de charges	1 802 000 €	2 948 000 €	1 146 000	63,60%
022	Dépenses imprévues	25 000 €	25 000 €	0	0,00%						
	<b>Sous-total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>80 647 500 €</b>	<b>79 030 000 €</b>	<b>-1 617 500</b>	<b>-2,01%</b>		<b>Sous-total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>88 084 000 €</b>	<b>87 857 000 €</b>	<b>-227 000</b>	<b>-0,26%</b>
	Epargne brute	7 436 500 €	8 827 000 €	1 390 500	18,70%						
	<b>Sous-total des dépenses de l'exercice</b>	<b>88 084 000 €</b>	<b>87 857 000 €</b>	<b>-227 000</b>	<b>-0,26%</b>		<b>Sous-total des recettes de l'exercice</b>	<b>88 084 000 €</b>	<b>87 857 000 €</b>	<b>-227 000</b>	<b>-0,26%</b>
	Epargne complémentaire issue du résultat reporté	7 733 000 €	6 000 000 €	-1 733 000	-22,41%	002	Résultat reporté de fonctionnement	7 733 000 €	6 000 000 €	-1 733 000	-22,41%
	<b>Total</b>	<b>95 817 000 €</b>	<b>93 857 000 €</b>	<b>-1 960 000</b>	<b>-2,05%</b>		<b>Total</b>	<b>95 817 000 €</b>	<b>93 857 000 €</b>	<b>-1 960 000</b>	<b>-2,05%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 39 277 000 € (soit une diminution de 2 876 600 €, soit 6,82 %), ce qui est un volume très important au regard de ce qui sera pratiqué en 2015 par la très grande majorité des collectivités territoriales.

Il faut souligner de surcroît, comme cela a été fait dans le rapport de présentation, que le financement de ces dépenses d'équipement est particulièrement équilibré entre autofinancement (12 091 000 €), subventions et divers (14 701 000 €) et emprunts (12 485 000 €).

**L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2014 et 2015 est contenu dans le tableau ci-dessous :**

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2014	B.P. 2015	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2014	B.P. 2015	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 045 000	1 090 000	45 000	4,31%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 876 000	8 190 000	-1 686 000	-17,07%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 567 300	2 682 000	1 114 700	71,12%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 451 500	12 485 000	1 033 500	9,03%
21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	23 296 700	17 215 000	-6 081 700	-26,11%		<i>dont emprunts</i>	<i>11 451 500</i>	<i>12 485 000</i>	<i>1 033 500</i>	<i>9,03%</i>
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	16 144 600	18 190 000	2 045 400	12,67%	21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	340 000	3 206 000	2 866 000	842,94%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	0	0,00%	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	0	0,00%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>42 153 600</b>	<b>39 277 000</b>	<b>-2 876 600</b>	<b>-6,82%</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>21 767 500</b>	<b>23 981 000</b>	<b>2 213 500</b>	<b>10,17%</b>
10	DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES	85 000	50 000	-35 000	-41,18%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 050 000	5 900 000	-1 150 000	-16,31%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 000	45 000	-1 000	-2,17%	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépôt et cautionnement)	2 000	2 000	0	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 020 000	7 118 000	98 000	1,40%						
	<i>dont emprunts</i>	<i>7 000 000</i>	<i>7 100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>1,43%</i>						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0	0		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	580 000	0	-580 000	-100,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	81 400	35 000	-46 400	-57,00%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 242 000	1 172 000	-70 000	-5,64%
020	DEPENSES IMPREVUES	200 000	0	-200 000	-100,00%	024	PRODUITS DES CESSIONS	3 775 000	643 000	-3 132 000	-82,97%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 432 400</b>	<b>7 248 000</b>	<b>-184 400</b>	<b>-2,48%</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>12 649 000</b>	<b>7 717 000</b>	<b>-4 932 000</b>	<b>-38,99%</b>
<b>Total opérations réelles</b>		<b>49 586 000</b>	<b>46 525 000</b>	<b>-3 061 000</b>	<b>-6,17%</b>	<b>Total opérations réelles</b>		<b>34 416 500</b>	<b>31 698 000</b>	<b>-2 718 500</b>	<b>-7,90%</b>
						Excédent de fonctionnement		15 169 500	14 827 000		
<b>TOTAL</b>		<b>49 586 000</b>	<b>46 525 000</b>	<b>-3 061 000</b>	<b>-6,17%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>49 586 000</b>	<b>46 525 000</b>	<b>-3 061 000</b>	<b>-6,17%</b>

Au total, le budget primitif 2015 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 15 décembre dernier ;
- permet de maintenir un niveau d'investissement élevé, lequel garantit la capacité de la Ville d'accroître et d'entretenir son niveau d'équipement, avec les effets induits positifs sur la qualité de vie des Colmariens et le niveau d'activité économique des entreprises intervenantes ;
- est rigoureux dans son volet fonctionnement, sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité.

A ce budget principal de la Ville de Colmar s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du film ;
- le Festival du jazz ;
- le Salon du livre et l'Espace Malraux.

## Les budgets annexes

### 1. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement est maintenu au niveau de celui de l'exercice 2014 à savoir 180 600 €.

#### 1.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **149 600 €**, contre 152 100 € en 2014 en raison principalement d'une baisse des participations versées par les partenaires.

Les participations sont ventilées comme suit :

✓ Conseil Régional :	27 000 €
✓ Conseil Général :	3 000 €
✓ Ville de Colmar :	90 000 €
✓ Autres partenaires privés :	29 600 €

S'y ajoute la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2014, soit 31 000 €, en augmentation de 2 500 €.

#### 1.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- ✓ charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réceptions etc.) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant global de 163 600 €, montant inchangé par rapport à 2014,
- ✓ charges de personnel pour 17 000 €, montant identique à 2014.

## 2. Festival de Jazz

Le Festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à 93 700 €, contre 104 800 € en 2014.

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent 93 700 €, contre 104 800 € 2014, en lien avec la diminution du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de 14 000 €
- dotations, subventions et participations pour un montant de 76 500 €, dont :
  - ✓ Conseil Régional : 6 000 €
  - ✓ Conseil Général : 5 500 €
  - ✓ Ville de Colmar : 35 000 €
  - ✓ Autres partenaires privés : 30 000 €

A ces recettes, s'ajoute la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 qui est estimé à 3 200 €, contre 12 300 € en 2014.

### 2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception ...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival pour un montant de 80 700 € contre 90 800 € en 2014, ainsi que des frais de personnel pour 13 000 € contre 14 000 € en 2014. Les frais de personnel englobent à la fois les charges du personnel mis à disposition du Festival et les cachets des artistes venant se produire.

## 3. Salon du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Salon du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne 28 000 petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1966, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, 5 expositions sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

Le budget annexe du Salon du Livre et de l'Espace Malraux comprend une section de fonctionnement et d'investissement.

### 3.1 Section de fonctionnement

#### 3.1.1 Les recettes

Elles s'établissent à **309 200 €** (2014 : 290 600 €). Cette augmentation est consécutive à l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Salon du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **5 500 €** (2014 : 5 100 €)
- des droits de place acquittés par les exposants au Salon du Livre qui passent de 46 000 € à **44 000 €** en 2015
- de dotations, subventions et participations qui sont en retrait de 9 000 € par rapport à 2014 pour s'établir à **229 500 €** en raison principalement du désengagement de l'Etat. Elles se ventilent comme suit :
  - ✓ Etat : 13 000 €
  - ✓ Conseil Régional : 16 000 €
  - ✓ Conseil Général : 10 000 €
  - ✓ Ville de Colmar : 182 500 €
  - ✓ Autres partenaires : 8 000 €
- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2014 qui est estimé à **30 200 €** (déduction faite de la part affectée à la couverture du déficit d'investissement reporté 2014 pour 840 €).

#### 3.1.2 Les dépenses

Elles s'établissent à **307 200 €** (2014 : 284 700 €).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Salon du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **296 900 €** contre 273 300 € en 2014.
- les charges de personnel à hauteur de **9 300 €** contre 9 400 € en 2014.

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Les recettes

Elles retracent l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 pour 840 €.

### 3.2.2 Les dépenses

Elles se montent globalement à 2 840 € et concernent l'acquisition de divers équipements et mobiliers pour 2 000 €.

Elles intègrent également le déficit d'investissement reporté de 2014 pour 840 €.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 janvier 2015,

Après avoir délibéré,

### **ARRETE**

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2015 au montant en équilibre de **167 604 340 €**, se répartissant comme suit :



BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	79 030 000 €	Opérations réelles	93 857 000 €
Opérations d'ordre	16 032 000 €	Opérations d'ordre	1 205 000 €
<b>Total</b>	<b>95 062 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>95 062 000 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports	6 805 000 €	Opérations réelles en reports	11 552 000 €
Opérations réelles en opérations nouvelles	63 636 000 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	44 062 000 €
Opérations d'ordre	1 515 000 €	Opérations d'ordre	16 342 000 €
<b>Total</b>	<b>71 956 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>71 956 000 €</b>
<b>Total budget principal</b>	<b>167 018 000 €</b>	<b>Total budget principal</b>	<b>167 018 000 €</b>
BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	180 600 €	Festival du Film	180 600 €
Festival de Jazz	93 700 €	Festival de Jazz	93 700 €
Salon du Livre - Espace Malraux	312 040 €	Salon du Livre - Espace Malraux	312 040 €
<b>Total</b>	<b>586 340 €</b>	<b>Total</b>	<b>586 340 €</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>167 604 340 €</b>		<b>167 604 340 €</b>

## VOTE

les crédits par chapitre

## DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

### **Budget principal : 8 664 000 €**

- ↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 2 664 000 €
- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 6 000 000 €

### **Budget annexe Festival du Film : 31 000 €**

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

### **Budget annexe Festival de Jazz : 3 200 €**

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

### **Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux : 31 040 €**

- ↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 840 €
- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 30 200 €

## APPROUVE

- ✓ le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :
  - Festival du Film pour 90 000 €
  - Festival de Jazz pour 35 000 €
  - Salon du Livre et Espace Malraux pour 182 500 €
  
- ✓ le principe de la révision de l'abattement forfaitaire de la taxe d'habitation

RECONDUIT

les taux d'imposition de 2014, soit, pour la :

- taxe d'habitation : 18,39 %
- taxe sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 55,66 %

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 29/01/2015

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE  
30 JAN. 2015